

APPEL A LA MARCHE DE NOS LIBERTES

APPEL À MANIFESTER LE 5 DECEMBRE 2020

POUR L'ABANDON DU PROJET DE LOI DE « SECURITE GLOBALE »

à Arles à 10h30 Sous-Préfecture

La loi dite de Sécurité Globale a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Ce texte contient de nombreuses atteintes, en particulier à la liberté d'informer, à nos libertés publiques et fondamentales, à celles liées au droit à la vie privée, au principe d'égalité et à des principes constitutionnels de légalité des peines et délits.

La liberté de la presse est menacée avec la création d'un nouveau délit, en empêchant la diffusion d'images supposées malveillantes d'agent.es de police ou de gendarmerie. Sous prétexte de « protection » des policiers, ce serait la porte ouverte à toutes les dérives et une atteinte inédite à la démocratie.

Par ailleurs, cette loi, renforce considérablement les pouvoirs de surveillance des forces de l'ordre, notamment à travers la légalisation des drones (article 22), la diffusion en direct des images des caméras piétons au centre d'opération (article 21), les nouvelles prérogatives de la police municipale (article 20), la vidéosurveillance dans les halls d'immeubles (article 20bis)

Ajoutons à cela (article 23) le détricotage de la loi pénitentiaire, car l'agression, même purement verbale, d'un membre des forces de l'ordre, entraînera l'impossibilité de réduction des peines, un levier qui permet pourtant de réguler la vie en milieu carcéral.

La police nationale, la police municipale, la gendarmerie et même les agents de sécurité privée seront dotés de nouvelles compétences et pouvoirs. Ceci à travers une multitude de projets extrêmement inquiétants : analyse automatisée des réseaux sociaux, gilets connectés, lunettes ou casques augmentés, interconnexion des fichiers biométriques (TAJ, FNAEG, FAED...), lecteurs d'empreinte digitales sans contact utilisés lors de contrôles d'identité, recherche sur la reconnaissance vocale et la reconnaissance d'odeurs, et enfin l'intensification du déploiement de la reconnaissance faciale dans l'espace public. Les drones, autorisés par cette loi, sont présentés comme une révolution, qui modifierait radicalement les pouvoirs de la police en lui donnant une capacité de surveillance totale, capables de pallier les limites de la

présence humaine, de détecter chaque infraction, à moindre coût et en toute discrétion. Ils permettront la reconnaissance faciale des militant.es sur des manifestations.

Toutes ces mesures viendraient s'ajouter aux diverses restrictions des libertés publiques et au renforcement des moyens de contrôle et de répression accompagnant l'état d'urgence sanitaire rétabli en octobre et prolongé jusqu'au 16 février 2021.

Cette escalade autoritaire est d'autant plus inquiétante qu'elle trouve un écho dans notre localité avec la décision, votée lors du dernier conseil municipal par le maire et sa majorité, d'armer les policiers municipaux.

Pour la défense de nos libertés individuelles et collectives !

Nous demandons l'abandon du projet de loi sur la « sécurité globale » !

Nous ne voulons pas d'une loi qui porte atteinte aux libertés fondamentales et au regard des citoyen.nes.

Nous refusons que la France soit le pays des violences policières et des atteintes à la liberté d'informer.

Il est urgent de rassembler toutes les forces syndicales, associatives, politiques et culturelles du pays qui s'opposent au Nouveau schéma national du maintien de l'ordre ainsi qu'à la Loi sécurité globale, avant qu'elle ne soit soumise au Sénat.

Nous continuerons tous les samedis à la même heure même lieu, à faire vivre **cet Appel à la marche de nos libertés pour l'abandon du projet de loi de « sécurité globale »**.

Les 1ers signataires :

Union Locale CGT d'Arles,

FSU Arles

RESF Arles

LDH Section d'Arles

ATTAC Arles